



Proces verbal de reception sans delai de réserve

Par **sebmaly**, le **12/06/2010** à **11:22**

Bonjour,
j'ai signé un procès verbal le 19 decembre 2008. En émetant des réserve sur les travaux de l'entreprise de menuiseries. Mes il n'y a pas u de datte butoir pour éféctué les tavaux et la un et demi après il m'envoie une lettre d'un service contentieux alors que pendant un et demi pas de nouvelle. Donc je me posais la question suivante: est ce que au bout d' un et demi je doit encore les recevoir pour qu'il éféctue les travaux et leur payé la somme de 5%. merci d'avance